

## SERVICES AUX PERSONNES



TP ADVF

RNCP 35506

# MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance  
ANGOULÊME – JARNAC - MONTMOREAU

## TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Devenir un professionnel qualifié dans le domaine de l'aide à la personne.

### LE METIER

L'Assistant de Vie aux Familles (ADVF) contribue au bien-être des personnes (adultes, enfants, personnes âgées, ou en situation de handicap) au sein de leur foyer :

- En respectant leur vie privée, leur dignité et leur intégrité
- En assurant les règles d'hygiène et de sécurité
- En respectant les aspects du développement durable

Il met en œuvre des gestes techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne.

Il assure la garde des enfants vivant au domicile.

L'emploi d'Assistant De Vie aux Familles s'exerce :

- Au domicile des particuliers
- Parfois dans l'espace privé des particuliers au sein de structures collectives
- Auprès d'un seul employeur ou de plusieurs employeurs
- En emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée)
- En mode prestataire (l'employeur est une association ou une entreprise d'aide à domicile)

### PUBLIC CONCERNÉ , CONDITIONS D'ACCÈS, PRE-REQUIS

- **Validation préalable du projet** à minima par une immersion en milieu professionnel (structure d'aide à domicile ou structure d'accueil collectif)
- Entretien de motivation
- Maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter) nécessaire
- Allègements ou dispenses possibles en fonction des certifications antérieures

**Etre majeur.**

**Maîtrise souhaitable des savoirs de base (lire, écrire, compter)**

**Aucun niveau scolaire requis** mais des qualités personnelles et professionnelles :

- Ecoute
- Disponibilité, mobilité (recommandées)
- Respect des autres et de leurs habitudes de vie
- Tolérance
- Faire preuve d'adaptation et d'organisation dans son travail
- Adopter une posture de service orientée vers la personne aidée
- Communiquer avec les personnes aidées et leur entourage
- Evaluer la qualité de la prestation d'aide aux personnes



Les MFR disposent de référents handicap, nous consulter pour adapter votre parcours.



### CONTACT

#### MFR SUD CHARENTE

Puypéroux - 16190 MONTMOREAU

Tel : 05 45 64 02 83

[mfr.sud-charente@mfr.asso.fr](mailto:mfr.sud-charente@mfr.asso.fr)

SIRET : 781 181 292 00025

N° Activité : 54 1600 184 16

#### MFR JARNAC

12 rue Ernest Merlin - 16200 JARNAC

Tel : 05 45 35 37 64

[mfr.jarnac@mfr.asso.fr](mailto:mfr.jarnac@mfr.asso.fr)

SIRET : 337 780 639 00023

N° Activité : 54 1600 187 16

*Les MFR-CFA de Jarnac et de Sud Charente sont des établissements privés associatifs de l'économie sociale et solidaire, sous contrat d'association avec le Ministère de l'Agriculture.*

 [formation-mfr-adulte.fr](http://formation-mfr-adulte.fr)

# SERVICES AUX PERSONNES



TP ADVF

RNCP 35506

**MFR**  
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance  
ANGOULÊME – JARNAC - MONTMOREAU

## VOIE D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

- Après un parcours de formation continue
- Par contrat d'apprentissage
- Par contrat de professionnalisation
- Par VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

## DURÉE DE LA FORMATION

Environ 6 mois

Durée indicative et ajustable en fonction du besoin de la personne

## APRÈS LA FORMATION

### Accès direct à l'emploi :

- Auxiliaire de vie
- Assistant de vie
- Assistant ménager
- Agent à domicile
- Garde d'enfants à domicile
- Garde à domicile

## FINANCEMENT

### Financement (en fonction de votre situation administrative) :

- Employeur,
- Compte Personnel de Formation (CPF),
- Contrat d'apprentissage,
- Contrat de Professionnalisation
- Pour les demandeurs d'emploi : selon les dispositifs État, Région, en vigueur.

## À CONSULTER SUR NOTRE SITE INTERNET



- DATES
- DÉLAIS D'ACCÈS
- TARIF
- RATIOS DE MESURE DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION

Sous réserve de modification V170123

## LA FORMATION EN ALTERNANCE

ALTERNANCE DE TEMPS THÉORIQUES ET PRATIQUES EN CENTRE DE FORMATION

MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLES EN ENTREPRISE SOUS LA RESPONSABILITÉ D'UN TUTEUR QUALIFIÉ AUPRÈS DE :

- Structures d'aide à domicile (associations, entreprises)
- Structures d'accueil collectif (maisons de retraite, EHPAD)
- Structures d'accueil de la Petite Enfance (écoles maternelles, crèches, multi-accueils)

3 certificats de compétences professionnelles (CCP) :

	Activités types	Compétences professionnelles
CCP1	Entretien le logement et le linge d'un particulier	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier</li><li>▪ Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier</li><li>▪ Entretien le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés</li><li>▪ Entretien le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés</li></ul>
CCP2	Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage</li><li>▪ Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement</li><li>▪ Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne</li><li>▪ Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer</li><li>▪ Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas</li></ul>
CCP3	Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants</li><li>▪ Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants</li><li>▪ Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et dans leurs activités</li><li>▪ Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas.</li></ul>

## MODALITÉS D'OBTENTION DU TITRE PROFESSIONNEL

3 voies d'accès sont possibles :

- obtention du Titre Professionnel complet
- obtention par Certificats de Compétences professionnelles
- obtention par VAE

Les 3 voies d'accès peuvent être conjuguées en fonction de la situation de la personne notamment en cas de dispense ou de validation partielle.

- Mise en situation professionnelle, entretien technique, questionnaire professionnel
- Résultat des évaluations passées en cours de formation
- Présentation d'un dossier professionnel
- Entretien final avec le jury

